

## **RENCONTRE MAIRE ET COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX DE BRESSEY /A.D.E.BRES**

Le 22 novembre à 18 H

Objet : Amélioration du plan de circulation routière pour Bressey

Participants :

Pour la Mairie : Patrick MOREAU Maire - Elisabeth JACQUOT Maire adjointe, chargée notamment des finances - Sébastien HOLODYSKY Maire adjoint, chargé de la sécurité routière, de l' environnement et de l' urbanisme, responsable de la commission travaux - Sylvain BLONDIAUX Conseiller Municipal, membre de la commission travaux – Abraham BOMER Conseiller Municipal, membre de la commission travaux.

Pour l'A.D.E.BRES : Lionel SANCHEZ Président – Georges BAUD Vice-Président, participant à la commission travaux – Carlos DOS SANTOS Vice-Président, participant à la commission travaux – Béatrice JEANPIERRE Secrétaire adjointe – David RONSSET Trésorier adjoint – Jean Claude BENANI Trésorier.

Les interventions des militants de l'A.D.E.BRES ont toutes été dans le sens de notre courrier envoyé au maire et aux conseillers municipaux le 26 octobre, à savoir, notre soutien aux décisions prises ci-dessous par le Conseil Municipal du 27 juin :

- Limitation de la vitesse à 70 km/h dans les 2 sens sur la D 107 entre l'entreprise Maggioni et l'entrée du village.
- Taille des végétaux à l'intérieur du virage, entre l'entreprise Maggioni et le pont de l'autoroute, sur la D 107, dans le sens Chevigny/ Bressey et sur le terre-plein central, à hauteur des bennes à verre.
- Pose d'un panneau « Stop » en lieu et place du « Cédez le passage », au croisement de la D 107 et de la D 107 d pour les véhicules venant de Couternon.
- Création d'une écluse, avant le pont, avec priorité aux véhicules sortant du village.
- Elargissement, sur le pont, du cheminement réservé aux piétons.
- Implantation d'un radar pédagogique rue de Genlis
- Mise en place à la fin de la rue de Genlis, dans le sens Dijon/Izier, d'une circulation à sens unique.
- Limitation de vitesse à 20 km/h dans la zone des écoles.
- Instauration de la « Priorité à droite sur l'ensemble de la commune ».

Mais également notre désaccord total sur 2 points de ce plan :

- le premier, il faut supprimer les ralentisseurs, à minima, des 15 et 5 de la rue de Dijon, empruntés en 2010 par plus de 2000 véhicules /jour, source de nuisances sonores liées aux variations des régimes moteurs et aux bruits de franchissements, de régression de la qualité de la vie et de souffrance pour les riverains... Cette suppression pouvant en plus, améliorer la desserte de Bressey par D1via.
  
- le second, par sécurité et cohérence, mettre en place, sur la totalité de la commune, une vitesse limitée à 30 km/h, à l'exception de la zone des écoles, limitée à 20.

Pour la Mairie, heureusement que Sylvain BLONDIAUX était présent, c'est lui qui a défendu les décisions du Conseil Municipal, alors qu'il n'ignorait pas que les conclusions de la commission travaux reprenaient nos demandes, au moins pour partie, voir ci- dessous.

En substance :

1. Limiter la vitesse de circulation à 70 Km/h à partir du panneau annonçant le virage dangereux, dans la ligne droite le long de la ZA, jusqu'à l'entrée dans le village.
2. Transformer la route passant sur le pont à l'entrée de village en « écluse ». Attention, vérifier les contraintes de visibilité.
3. Limitation de toute la commune à 30 Km/h, limitation de la rue des écoles à 20 Km/h, installation de panneaux « attention enfants » et/ou « attention écoles » à l'entrée du camp romain.
4. Passer toutes les intersections de la commune en priorités à droite.
5. Suivre les projets de modification des plateaux ralentisseurs.

Nous avons souligné la qualité du document élaboré par la commission travaux, avons regretté son manque de diffusion dans le cadre municipal et signalé l'avoir repris sur notre site Internet.

Lors de nos débats, monsieur le Maire était particulièrement absent, jamais ses quelques interventions n'ont porté sur la souffrance des riverains..., « le Conseil Municipal..., la commission a décidé.... », « on ne peut revenir en arrière..... », « c'est compliqué ... », « de plus, la Communauté Le Grand Dijon va devenir Métropole.... ». Même en lui faisant remarquer :

- que dans le compte-rendu du Conseil Municipal, son interprétation de la signalisation de la rue de Dijon était singulière.
- que les réponses du Conseil Départemental sont très faciles à contester, comment peut-il prétendre que la sécurité malgré la sinuosité de la route de Maggioni à l'entrée du village, n'impose pas de diminuer la vitesse à 70 km/h ? Les ralentisseurs sont bien une source de nuisances sonores ?
- que nos propositions sont globales et porteuses d'économies, le fait d'avoir pour la totalité de notre village comme seules signalisations « VITESSE LIMITEE A 30 KM/H » à l'exception de la zone des écoles à 20 et PRIORITE A DROITE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE, évitera une foultitude de panneaux de signalisation, que les plateaux ralentisseurs exigent une périodicité d'entretien bien supérieure à une chaussée plane.

**Le Conseil Municipal, dans une nouvelle délibération, ne peut-il pas, prendre en compte la pétition des Bresselyiens, les travaux de leurs collègues de la commission travaux, les demandes de l'A.D.E.BRES ???**

**Non, pour le Maire « c'est irrévocablement décidé ».**

En conclusion, l'A.D.E.BRES souhaitait aller au-delà d'une participation à la commission travaux, elle voulait avec l'équipe municipale améliorer ce plan de sécurité routière et le mieux vivre des habitants de Bressely.

**Cette rencontre s'avère donc, être un échec.**

Encore une occasion manquée.

**Mais nous ferons tout pour voir aboutir ce plan de sécurité routière sécurisé et cohérent et pour que cessent les nuisances sonores et participerons à la commission travaux qui se tiendra le mardi 6 décembre.**